Fapt la cgt
pour le droit à la communication
FÉDÉRATION NATIONALE DES SALARIÉS DU SECTEUR DES ACTIVITÉS POSTALES ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS CGT
263, rue de Paris - Case 545 - 93 515 Montreuil Cedex
Tél. 01 48 18 54 00 • Fax 01 48 59 25 22 • www.cgt-fapt.fr • fede@cgt-fapt.fr

Montreuil, le 6 décembre 2011

Augmenter les salaires : une urgence économique et sociale !

Voici quelques propositions CGT

• des mesures immédiates visant à revaloriser le pouvoir d'achat de l'ensemble des personnels, fonctionnaires, contractuels, auxiliaires de droit public,

• **le versement exceptionnel de 400 euros immédiatement pour chaque personnel du Groupe La Poste,**

• une refonte des grilles de salaires et des compléments sur le principe de l'égalité salariale agent fonctionnaire/agent de droit privé : à travail égal = salaire égal,

• **le 13ème mois,**

• des mesures pour pallier aux inégalités salariales hommes/femmes existantes,

• **l'extension de la grille salariale aux cadres contractuels et une transparence totale sur le système de rémunération,**

• le droit à une réelle promotion en quantité et en qualité, ce qui suppose un véritable «pyramidage» des niveaux de fonction,

• **la réouverture des négociations sur la prime ultramarine.**

Salaires : La Poste se moque de nous !

Seule l'action des postiers permettra d'imposer d'autres choix

Les premières propositions de La Poste sur les négociations salariales 2012 tiennent plus de la provocation que d'une réelle prise en compte des besoins des postiers en termes de pouvoir d'achat.

Pour rappel : +1.5% pour les contractuels, rien pour les fonctionnaires et les auxiliaires de droit public.

Dans un élan de bon sens et de générosité qui la caractérise, La Poste a décidé de revoir sa copie et de présenter aux organisations syndicales de nouvelles propositions lors de la plénière du 02 Décembre.

Nos dirigeants ont-ils enfin entendu les difficultés récurrentes que rencontrent les postiers pour boucler leurs fins de mois ?

Ont-ils intégré dans leurs réflexions la communication par l'INSEE des chiffres sur l'inflation : + 2,3% pour les douze derniers mois ? Dont : +3,5% sur les produits alimentaires, + 8,5 sur le tabac, + 6% sur électricité et le gaz, +3,8% sur le logement, +13,9% carburant, +5 % sur les transports, +3,1% sur les assurances habitations...

A la lumière des résultats de La Poste 784 millions d'€uros de résultat net d'exploitation en 2010, 136 millions de dividendes versés à l'Etat, son Président a-t-il enfin décidé qu'une autre répartition des richesses est nécessaire dans l'entreprise ?

Ou bien, le premier employeur de France après l'Etat a-t-il enfin décidé de jouer son rôle pour lutter contre la crise en relançant la consommation, par une augmentation significative du pouvoir d'achat de ses salariés ?

C'est en tout cas les choix qu'aurait pu faire La Poste et qu'elle n'a pourtant pas décidé de faire en proposant de revaloriser de 0,1 % sa proposition initiale, soit +1,6 % fractionnée en 3 fois pour les contractuels, toujours rien pour les fonctionnaires et les auxiliaires !

Ainsi à la provocation, La Poste ajoute le mépris de son personnel pour qui elle envisage purement et simplement une baisse du pouvoir d'achat !

La revalorisation automatique du SMIC de + 2,1 % au 1er décembre malgré son insuffisance (1,700 €uros bruts revendiqués par la CGT) a pour effet de rapprocher les salaires des postiers du salaire minimum. La Poste s'engage donc dans la «smicardisation» des agents.

D'autres choix sont possibles et indispensables. La CGT appelle l'ensemble des postiers à se mobiliser dès à présent, à poursuivre et amplifier la campagne de signatures sur la pétition nationale et à faire du 13 décembre un temps fort de mobilisation sur les salaires dans tous les services de La Poste.

Qu'entraîne la question du salaire ?

Egalité Femme/Homme

Pour La Poste, c'est facile ! Les femmes et les hommes touchent le même salaire, puisqu'ils ont la même grille salariale. Voilà en substance ce que prônent nos responsables.
Si effectivement les grilles de salaires sont les mêmes, encore faut-il être du même statut, il est faux d'affirmer que femmes et hommes sont égaux dans l'entreprise. L'accès à certaine catégorie de personnel, notamment cadres et cadres supérieurs ne se font pas à égalité que l'on soit une femme ou un homme. Le bilan que La Poste nous a fourni le démontre clairement. Alors que sur l'effectif total nous comptons 60 % de femmes, elles ne sont plus que 45 % chez les cadres supérieurs. Nous savons aussi que les temps partiels sont le plus souvent "choisis" par les femmes que par les hommes (11003 femmes, 1563 hommes). Cette décision repose sur les difficultés et le coût des gardes rencontrés, ainsi que sur l'usure provoquée par le travail.
Travailler sur l'égalité femme/homme au travail c'est pouvoir négocier à tous moments sur le recrutement, la formation, les promotions, les rémunérations. C'est aussi revendiquer un congé parental plus partagé et mieux rémunéré, et un retour à l'emploi facilité.
La Poste ne joue pas la carte de l'égalité réelle entre femmes et hommes. Elle ne joue pas non plus la carte de l'égalité salariale. A travail égal le salaire entre un agent fonctionnaire et un agent de contractuel (ACO) n'est pas le même. En fin de carrière un ACC12 1594€, un APN2 2217 €, un ATG1 2833€, un ACC21 1743 €. Nous considérons qu'à travail égal, le salaire doit être égal. Dans le même temps nous pensons que les niveaux de salaires de tous les salariés, contractuel comme fonctionnaire, sont largement sous-évalués. Ceux-ci ne nous permettent pas de vivre dignement. C'est pourquoi nous revendiquons une embauche à 1700 € bruts et une grille salariale qui prenne en compte nos diplômes et nos qualifications acquises dans l'entreprise.

Fonctionnaires, pas boucs émissaires !

Imposons-nous dans les négociations salariales à La Poste.
Les fonctionnaires ne sont responsables ni de la dette publique, ni du déficit budgétaire, il est donc inefficace et contre productif de geler la valeur du point d'indice pour 2011 et 2012. Depuis 2000 avec la non réévaluation du point d'indice par rapport à l'inflation, ce sont des pertes concrètes de salaires.
La Poste, peut faire d'autres choix, elle en a les moyens.
La Poste peut et doit au minimum accepter de transposer les mesures fonction publique de l'Etat aux fonctionnaires de La Poste !
La CGT propose que les négociations salariales en cours soient celles de TOUS les postiers y compris les fonctionnaires. Les grilles indiciaires correspondant aux catégories C et B doivent être réévaluées. C'est urgent : pour exemple l'indice terminal du I-3 passant de 416 à 430 c'est 65 euros mensuels nets.

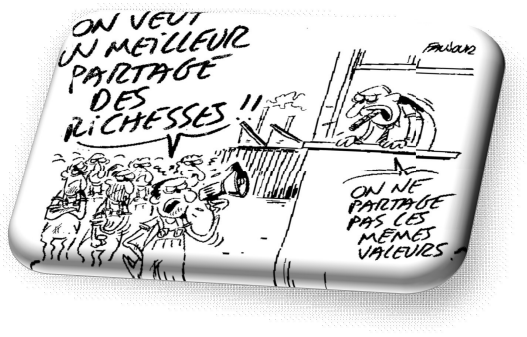

Les cadres comptent, aussi !

Les cadres de La Poste ont un salaire souvent inférieur au plafond de la sécurité sociale (2946 €uros). Avec la CGT FAPT exigeons une rémunération qui tienne compte de notre expérience professionnelle, de nos qualifications, de nos diplômes, exigeons le respect de notre temps de travail.
Il ne saurait y avoir de fiscalité équitable sans d'abord des politiques salariales justes, fondées sur la reconnaissance de nos qualifications et la prise en compte de notre temps de travail réel. L'exigence d'un minima salarial au dessus du plafond de sécurité sociale est une nécessité.

Prime Ultra-Marine

Les conflits sociaux de 2009 en Outre-mer ont mis en lumière une situation sociale catastrophique liée notamment à la situation de l'emploi et au coût de la vie dans les départements. Ces luttes qui ont permis des avancées importantes pour les salariés, se poursuivent aujourd'hui, en particulier à Mayotte où de puissants mouvements sociaux contre la vie chère se développent depuis plusieurs semaines.
La prime Ultra-marine obtenue grâce aux luttes des postiers d'outre-mer avec la CGT, est un acquis important mais n'est toujours pas à la hauteur des attentes légitimes des agents concernés. La CGT continue de porter l'exigence des postiers pour la mise en place d'une politique supprimant toutes discriminations, toutes disparités, toutes inégalités sur les salaires. Dans ce cadre là, elle exige le doublement de la prime ultra-marine et son intégration au salaire. Elle exige également, dans un cadre social, comme elle le porte dans sa plate-forme revendicative, l'octroi d'un congé avec prise en compte d'une bonification et d'une prise en charge de la billetterie pour les agents contractuels.

Précarité et salaires de misère, disons stop avec la Cgt

La Poste persiste à ne pas entendre nos revendications, ses propositions ont quelque chose d'indécent chez le 1er employeur de France après l'Etat,

La Poste réalise pourtant des bénéfices toujours en hausse : 784 millions d'€ de résultat net d'exploitation en 2010 et ceci malgré la crise ...

Dans le même temps, destruction d'emplois et travail précaire continuent de se conjuguer. En 2010, **11 700 emplois ont disparus,** et entre 2009 et 2010 le recours à l'utilisation **de CDD** est nettement à la hausse : **+ 17,59 % au total,** + 22,19 % pour les catégories maîtrise et exécution.

+ 1,5 % d'augmentation de salaire en 3 étapes cela représente :

- Pour un ACC12 à l'embauche : 75,58 € bruts d'augmentation pour 2012 **(6,30 € bruts /mois en moyenne).**
- Pour un ACC21 à l'embauche 78,96 € bruts pour 2012 (**6,58 € bruts/mois en moyenne).**

Comment joindre les 2 bouts avec 1.418 € bruts par mois ? Il s'agit là du salaire d'un ACC12 à l'embauche (revalorisation 2012 incluses).

La Poste qui s'auto félicite de son "modèle social" ferait mieux de revoir sa copie : près de la moitié de son personnel gagne moins de 1600€ nets mensuels, plus du quart moins de 1400€ nets mensuels. **De qui se moque-t-on ?!**

Pour enfoncer le clou, en tirant les salaires vers le bas, elle bénéficie toujours d'exonérations de cotisations sociales pour 90% de son personnel ACO !

Le constat est sans appel : il y a urgence à réagir et à se mobiliser pour nos salaires et ainsi satisfaire les besoins de tous !

Dans les 10 exigences de la CGT pour sortir de la crise, le point 1

Revaloriser les salaires, les pensions et les minima sociaux

SMIC ?

Le SMIC (Salaire Interprofessionnel Minimum de Croissance) augmente de manière exceptionnelle de 2,1 % le 1er décembre 2011 du fait d'une augmentation de l'indice des prix (inflation) supérieure à 2 %.

Le SMIC horaire passera de 9 €uros à 9,19 €uros bruts et le mensuel de 1.365 €uros bruts (1.072 €uros nets) à 1.393,82 €uros (1.094 € nets) pour une durée de travail de 35 heures par semaine.

Cette revalorisation automatique du SMIC a été prévue par le Code du travail afin de s'assurer que le pouvoir d'achat des salariés soit maintenu face à l'augmentation des prix.

Pour la CGT, la revalorisation du SMIC doit se répercuter sur l'ensemble des augmentations de salaires. Il est hors de question qu'une ou un salarié payé au-dessus du SMIC se fasse rattraper par celui-ci parce que son salaire augmente moins vite.

Une augmentation de salaire inférieure à l'augmentation du SMIC diminue automatiquement le pouvoir d'achat du salarié concerné. **C'est pour ça que les propositions de La Poste sont inacceptables.**

Au vu des premières propositions, La Poste a choisi d'imposer des mesures salariales au rabais.

C'est pourquoi, il est urgent que les postières et postiers autour des propositions CGT fassent la démonstration que rien n'est inéluctable et que d'autres choix peuvent être imposées.

Un grand nombre de postiers, fonctionnaires, contractuels, cadres, non cadres, connaît aujourd'hui des difficultés en matière de pouvoir d'achat.

La mobilisation du plus grand nombre doit permettre de créer un rapport de force pour imposer à La Poste de véritables négociations salariales pour TOUS les postiers.

Pour cela, la CGT a lancé un premier temps fort dans les services le 10 novembre autour de la pétition «stop à l'austérité, il faut augmenter le salaire des postiers, ça urge !».

Dans la continuité, la CGT FAPT propose de s'inscrire pleinement dans **la quinzaine d'actions interprofessionnelles unitaires du 1er au 15 décembre, avec pour temps fort le 13 décembre.**

Les postiers doivent investir cette période pour débattre autour du cahier revendicatif de la CGT sur la question des salaires en lien avec les 10 exigences de la CGT pour sortir de la crise et ainsi décider partout d'initiatives d'actions permettant d'être dans la continuité du processus de lutte, initié le 11 octobre, sur «une autre répartition des richesses».

Augmenter les salaires des postiers est une urgence. Loin d'être un coût, le travail est une richesse !

Se mobiliser pour «nos salaires» c'est exiger une autre répartition des richesses».

Continuons à débattre et décidons partout des formes d'actions le 13 décembre.

Continuons à signer et faire signer massivement la pétition CGT sur les salaires.

«En direct négos salariales 2012»

Centre Financier de Marseille : décisions prises en HIS pour la remise des pétitions à la direction le 13 décembre. **Pétition salaires 355 signatures**, ainsi qu'une pétition concernant les effectifs, le versement du commissionnement collectif pour décembre, demande d'1 RC pour les fêtes de fin d'année, le 13ème mois. Participation à l'initiative inter pro, rassemblement à la préfecture.

Dans la Nièvre : le pouvoir d'achat la priorité des salariés !

Les pétitions ont été remises en délégation à Guérigny, et lors d'une table ronde syndicale à la PPDC Varennes Vauzelles. La campagne de signatures sur la pétition nationale se poursuit (**95 signatures à ce jour**).

Centre financier de Lyon : initiatives autour de la pétition CGT **415 signatures à ce jour.**

Dans le Nord : Actions et grèves des EAR et CER de l'enseigne contre les suppressions d'emploi **et sur le pouvoir d'achat** pour le maintien et revalorisation de leurs indemnités terrain (indemnités kilométriques et repas), passage en II.3 au bout d'un an d'ancienneté et le grade II.2 minimum pour tous.

Haute-Garonne : 270 signatures à ce jour sur la pétition nationale, plan de travail spécifique pour poursuivre la campagne de signatures. Proposition de rencontre unitaire aux organisations syndicales du département sur la situation économique et les plans d'austérité en lien avec les négociations salariales 2012.

Bulletin de contact et de syndicalisation CGT

Nom ..... Prénom .....

Adresse .....

.....

Code Postal ..... Ville .....

(Facultatif) Téléphones → (perso) ..... → pro .....

Grade/Classification ..... Métier .....

Service/Bureau (nom et adresse) .....

Fédération nationale des salariés du secteur des activités postales et de télécommunications CGT • 263, rue de Paris - Case 545 - 93515 Montreuil Cedex -
Tél. : 01 48 18 54 00 - Fax : 01 48 59 25 22 -C.C.P. Paris 20376 D • www.cgt-fapt.fr • e-mail : fede@cgt-fapt.fr